

PAR COURRIEL

Le 11 mars 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202502-74

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 27 février 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 2

Pour exercer un droit minier

IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Titulaire : NI-CO ÉNERGIE INC.
Adresse : 15 chemin de l'Étang, Représentant: Francis Martin
Municipalité : Gatineau
Code postal : J9J 3S9

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux de déboisement pour la réalisation de 17 forages d'exploration aux diamants dans la municipalité de Saint-Guillaume-Nord. Les sites de forage seront situés à plus de 300 mètres du Lac Provost.

- Aucun prélèvement d'eau du Lac Provost n'est envisagé et aucun sentier d'accès au dit lac n'est autorisé;
- L'eau nécessaire aux activités de forage devra être prise du petit lac situé au nord-est du Lac Provost (X= -73,973; Y= 46,371);
- la foreuse de petite taille sera hélicoptée sur les sites de forages;
- un diamètre maximum de 20m de déboisement par site de forage est à prévoir;
- Le sentier d'accès au site de pompage aura une largeur de 2 mètres pour l'utilisation d'un VTT;
- Le sentier d'accès au site de pompage devra être fermé dès la fin des travaux.

Recommandation : Informer ZEC Lavigne 7 jours avant le début des travaux (zeclavigne@satelcom.qc.ca).

Région administrative : 14 U.G. : 141 UAF : 06271
MRC : Matawinie Municipalité : Saint-Guillaume-Nord
Secteur désigné¹ : Voir la carte jointe au permis.

¹ La carte annexée fait partie intégrante de cette autorisation. Elle indique la localisation du secteur désigné.

VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité (m ³)	Zone tarif.	Taux (\$/m ³)	Total (\$)	Destination des bois	TPS (%)	TVQ (%)	No Facture
Sapin	C	7,00	651	0,25	1,75	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Sapin	B	7,00	651	7,72	54,04	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Blanc	C	0,20	651	0,25	0,05	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Blanc	G	0,20	651	45,83	9,17	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Blanc	H	0,20	651	18,60	3,72	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Blanc	I	0,20	651	6,06	1,21	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Épinette	C	5,20	651	0,25	1,30	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Épinette	B	5,20	651	39,36	204,67	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Rouge	C	0,10	651	0,25	0,03	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Rouge	G	0,10	651	44,02	4,40	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Rouge	I	0,10	651	4,63	0,46	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Cèdre ou Thuya	C	3,60	651	0,25	0,90	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Cèdre ou Thuya	B	3,60	651	1,23	4,43	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Érable à sucre	B	41,10	651	30,57	1 256,43	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Érable à sucre	C	41,10	651	3,13	128,64	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Érable à sucre	D	41,10	651	0,25	10,28	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523

Pour exercer un droit minier

Permis N° :	3031612
Exercice :	2023-2024
Échéance :	2024/03/31
Version N ° :	3

VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité (m³)	Zone tarif.	Taux (\$/m³)	Total (\$)	Destination des bois	TPS (%)	TVQ (%)	No Facture
Érable Rouge	B	8,40	651	15,07	126,59	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Érable Rouge	C	8,40	651	1,46	12,26	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Érable Rouge	D	8,40	651	0,25	2,10	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Hêtre	B	11,60	651	0,25	2,90	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Hêtre	C	11,60	651	0,25	2,90	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Hêtre	D	11,60	651	0,25	2,90	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Jaune	A	23,90	651	63,21	1 510,72	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Jaune	B	23,90	651	33,91	810,45	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Jaune	C	23,90	651	2,07	49,47	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Jaune	D	23,90	651	0,25	5,98	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Blanc	A	3,30	651	46,10	152,13	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Blanc	B	3,30	651	13,19	43,53	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Bouleau Blanc	C	3,30	651	0,50	1,65	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Peupliers	B	3,90	651	0,67	2,61	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Pin Rouge	H	0,10	651	20,19	2,02	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3407523
Total :		325,50			4 409,69				

No facture :	
Sous-total :	
TPS - 869515601 :	
TVQ - 1006356067 :	
Total à payer :	
Total payé :	
Total des montants payés et cumulés pour le permis :	5 070,04

CONDITIONS

- Le titulaire de ce permis doit respecter toute Loi ou règlement applicable à l'exercice des activités autorisées à son permis.
- Le titulaire de ce permis n'est pas exempté d'obtenir tout autre permis ou autorisation nécessaire à la réalisation de son projet.
- Les données cartographiques mises à la disposition de toutes personnes qui réalisent des activités d'aménagement forestier ne le sont qu'à titre indicatif. Il est de la responsabilité de ceux qui réalisent de telles activités d'effectuer des vérifications sur le terrain, afin de s'assurer que ces informations sont exactes et à jour. Nous vous rappelons que la caractérisation des cours d'eau (cours d'eau à écoulement permanent ou intermittent) doit être faite à partir d'observations réalisées durant une période appropriée (soit lorsqu'il n'y a pas ou peu de neige au sol).

En vertu de l'article 128.6 de Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ., c.C-61.1), l'article 17 du Règlement sur les habitats fauniques stipule que :

17. Dans un habitat du poisson, une personne ne peut effectuer du pompage d'eau que conformément à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

1° dans le cas d'un cours d'eau, le prélèvement ne peut excéder 15% du débit du cours d'eau à l'endroit où le prélèvement est effectué;

2° dans le cas d'une plaine d'inondations, le prélèvement ne peut excéder 45 000 litres par jour;

3° dans le cas d'un lac, le prélèvement ne peut abaisser le niveau de plus de 15 cm; un avis écrit doit être transmis par poste recommandée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune au moins 15 jours avant la date prévue pour le début du



Pour exercer un droit minier

Permis N° :	3031612
Exercice :	2023-2024
Échéance :	2024/03/31
Version N ° :	3

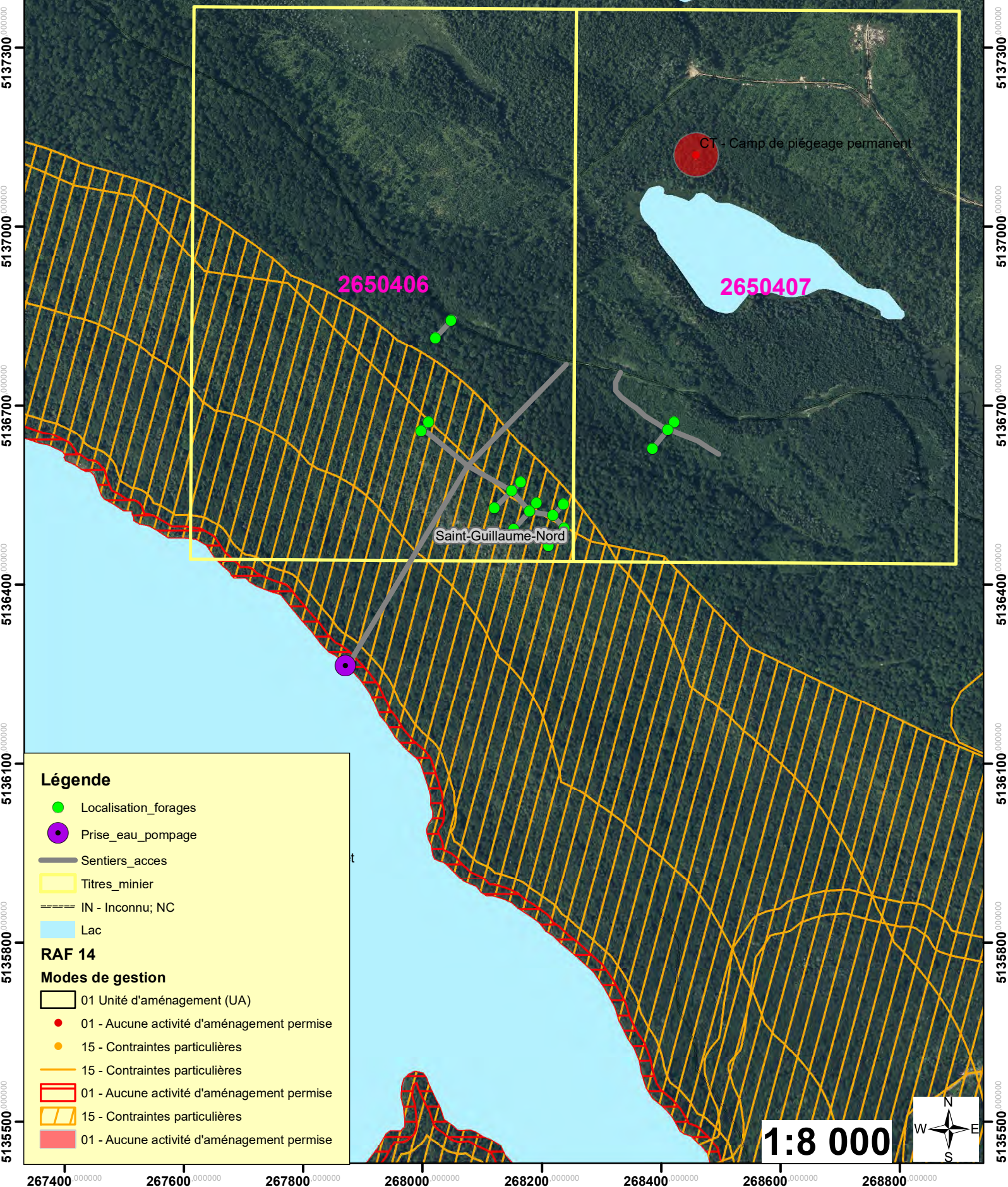
CONDITIONS

pompage d’eau; cet avis doit indiquer le nom et la localisation du lac où le pompage d’eau est projeté, sa durée prévue ainsi que la date du début de cette activité. D. 905-93, a. 17; N.I. 2016-01-01 (NCPC).

SIGNATURE

Original signé	2023/08/22 08:30:11
<i>Chef de l'unité de gestion</i> <i>Ce permis est valide à partir de la date de signature de la personne autorisée.</i>	année/mois/jour heure:minute:seconde

Localisation PAF_Ni-Co Énergie_Lac Provost
Municipalité: Saint-Guillaume-Nord Saison: 2023-2024



Activités minières

IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Titulaire : NI-CO ÉNERGIE INC.
Adresse : 15 chemin de l'Étang, Représentant: Francis Martin
Municipalité : Gatineau
Code postal : J9J 3S9

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux d'échantillonnage de la roche mère par forage de faible profondeur du roc ou par dynamitage de la roche afin d'avoir des trous d'environ 2m x 2m x 2m sur 4 sites d'affleurements rocheux.
Dès la fin des travaux, les trous doivent être comblés avec le matériel excavé et les superficies perturbées recouvertes de la terre végétale issue du décapage afin de favoriser la revégétalisation des sites.
Droits de coupes déjà acquittés dans le cadre des permis #3032889 et #3031612.

Région administrative : 14 U.G. : 141 UAF : 06271
MRC : Matawinie Municipalité : Saint-Guillaume-Nord
Secteur désigné¹ : Voir la carte jointe au permis

¹ La carte annexée fait partie intégrante de ce permis. Elle indique la localisation du secteur désigné.

VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité (m³)	Zone tarif.	Taux (\$/m³)	Total (\$)	Destination des bois	TPS (%)	TVQ (%)	No Facture
Total :									

No facture :	
Sous-total :	
TPS - 869515601 :	
TVQ - 1006356067 :	
Total à payer :	
Total payé :	
Total des montants payés et cumulés pour le permis :	

CONDITIONS

- Le titulaire de ce permis doit respecter toute Loi ou règlement applicable à l'exercice des activités autorisées à son permis.
- Le titulaire de ce permis n'est pas exempté d'obtenir tout autre permis ou autorisation nécessaire à la réalisation de son projet.
- Les données cartographiques mises à la disposition de toutes personnes qui réalisent des activités d'aménagement forestier ne le sont qu'à titre indicatif. Il est de la responsabilité de ceux qui réalisent de telles activités d'effectuer des vérifications sur le terrain, afin de s'assurer que ces informations sont exactes et à jour. Nous vous rappelons que la caractérisation des cours d'eau (cours d'eau à écoulement permanent ou intermittent) doit être faite à partir d'observations réalisées durant une période appropriée (soit lorsqu'il n'y a pas ou peu de neige au sol).



Activités minières

SIGNATURE

ORiginal signé

2024/04/16 14:34:15

Chef de l'unité de gestion Yanick Ouellet, ing.f., MBA

année/mois/jour heure:minute:seconde

Ce permis est valide à partir de la date de signature de la personne autorisée.

268200

Travaux d'échantillonnage de la roche mère par forage / dynamitage du roc
NI-CO ÉNERGIE INC. Municipalité: Saint-Guillaume-Nord
Année des travaux : 2024-2025 Permis numéro: 3032665

5136500

Saint-Guillaume-Nord

5136500

268200

Légende

-  Points_echantillonnages
-  Titres_miniers
-  TE_Municipalités

1:1 000



Pour exercer un droit minier

IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Titulaire : NI-CO ÉNERGIE INC.
Adresse : 15 chemin de l'Étang, Représentant: Francis Martin
Municipalité : Gatineau
Code postal : J9J 3S9

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Ajout aux travaux préalablement autorisés de 28 sites de forages et de 4 sites de pompage d'eau.

- La foreuse sera hélicoptée et une zone tampon de déplacement de 50m est prévu;
- L'abattage se fera à la scie à chaîne
- Aucun décapage/ excavation de sol au niveau des sentiers.

Travaux de déboisement pour la réalisation de 17 forages d'exploration aux diamants dans la municipalité de Saint-Guillaume-Nord. Les sites de forage seront situés à plus de 300 mètres du Lac Provost.

- Aucun prélèvement d'eau du Lac Provost n'est envisagé et aucun sentier d'accès au dit lac n'est autorisé;
- L'eau nécessaire aux activités de forage devra être prise du petit lac situé au nord-est du Lac Provost (X= -73,973; Y= 46,371);
- La foreuse de petite taille sera hélicoptée sur les sites de forages;
- Un diamètre maximum de 20m de déboisement par site de forage est à prévoir;
- Le sentier d'accès au site de pompage aura une largeur de 2 mètres pour l'utilisation d'un VTT;
- Le sentier d'accès au site de pompage devra être fermé dès la fin des travaux.

Recommandation : Informer ZEC Lavigne 7 jours avant le début des travaux (zeclavigne@satelcom.qc.ca).

Région administrative : 14 U.G. : 141 UAF : 06271
MRC : Matawinie Municipalité : Saint-Guillaume-Nord
Secteur désigné¹ : Voir la carte jointe au permis.

¹ La carte annexée fait partie intégrante de cette autorisation. Elle indique la localisation du secteur désigné.

VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité (m ³)	Zone tarif.	Taux (\$/m ³)	Total (\$)	Destination des bois	TPS (%)	TVQ (%)	No Facture
Bouleau Blanc	B	0,70	651	11,53	8,07	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Bouleau Blanc	C	2,00	651	0,50	1,00	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Bouleau Blanc	D	8,60	651	0,25	2,15	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Bouleau Jaune	A	0,40	651	55,24	22,10	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Bouleau Jaune	B	9,90	651	29,64	293,44	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Bouleau Jaune	C	5,60	651	2,07	11,59	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Bouleau Jaune	D	25,10	651	0,25	6,28	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Cèdre ou Thuya	B	10,30	651	1,23	12,67	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Cèdre ou Thuya	C	0,20	651	0,25	0,05	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Épinette	B	14,50	651	37,75	547,38	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Épinette	C	3,70	651	0,25	0,93	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327

Pour exercer un droit minier

Permis N° :	3032389
Exercice :	2024-2025
Échéance :	2025/03/31
Version N ° :	1

VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité (m³)	Zone tarif.	Taux (\$/m³)	Total (\$)	Destination des bois	TPS (%)	TVQ (%)	No Facture
Érable à sucre	B	3,40	651	27,38	93,09	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Érable à sucre	C	4,00	651	3,13	12,52	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Érable à sucre	D	31,70	651	0,25	7,93	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Érable Rouge	B	0,20	651	13,17	2,63	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Érable Rouge	C	0,70	651	1,46	1,02	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Érable Rouge	D	12,20	651	0,25	3,05	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Frêne noir	B	0,10	651	13,17	1,32	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Frêne noir	C	0,10	651	1,46	0,15	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Frêne noir	D	0,70	651	0,25	0,18	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Hêtre	B	0,30	651	0,25	0,08	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Hêtre	C	0,60	651	0,25	0,15	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Hêtre	D	5,10	651	0,25	1,28	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Peuplier baumier	B	2,70	651	0,67	1,81	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Pin Blanc	I	0,20	651	6,11	1,22	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Sapin	B	14,90	651	7,40	110,26	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Sapin	C	4,90	651	0,25	1,23	Usage du titulaire	5,000000	9,975000	3476327
Total :		162,80			1 143,58				

No facture : 3476327		
Sous-total	:	1 143,58
TPS - 869515601	:	57,18
TVQ - 1006356067	:	114,07
Total à payer	:	1 314,83
Total payé	:	1 314,83
Total des montants payés et cumulés pour le permis	:	1 314,83

CONDITIONS

- Le titulaire de ce permis doit respecter toute Loi ou règlement applicable à l'exercice des activités autorisées à son permis.
- Le titulaire de ce permis n'est pas exempté d'obtenir tout autre permis ou autorisation nécessaire à la réalisation de son projet.
- Les données cartographiques mises à la disposition de toutes personnes qui réalisent des activités d'aménagement forestier ne le sont qu'à titre indicatif. Il est de la responsabilité de ceux qui réalisent de telles activités d'effectuer des vérifications sur le terrain, afin de s'assurer que ces informations sont exactes et à jour. Nous vous rappelons que la caractérisation des cours d'eau (cours d'eau à écoulement permanent ou intermittent) doit être faite à partir d'observations réalisées durant une période appropriée (soit lorsqu'il n'y a pas ou peu de neige au sol).

En vertu de l'article 128.6 de Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ., c.C-61.1), l'article 17 du Règlement sur les habitats fauniques stipule que :

17. Dans un habitat du poisson, une personne ne peut effectuer du pompage d'eau que conformément à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

1° dans le cas d'un cours d'eau, le prélèvement ne peut excéder 15% du débit du cours d'eau à l'endroit où le prélèvement est effectué;

2° dans le cas d'une plaine d'inondations, le prélèvement ne peut excéder 45 000 litres par jour;

3° dans le cas d'un lac, le prélèvement ne peut abaisser le niveau de plus de 15 cm; un avis écrit doit être transmis par poste



Pour exercer un droit minier

Permis N° :	3032389
Exercice :	2024-2025
Échéance :	2025/03/31
Version N ° :	1

CONDITIONS

recommandée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune au moins 15 jours avant la date prévue pour le début du pompage d'eau; cet avis doit indiquer le nom et la localisation du lac où le pompage d'eau est projeté, sa durée prévue ainsi que la date du début de cette activité. D. 905-93, a. 17; N.I. 2016-01-01 (NCPC).

SIGNATURE

Original signé

2024/03/12 14:55:11

Chef de l'unité de gestion/ Yanick Ouellet, ing.f., MBA
Ce permis est valide à partir de la date de signature de la personne autorisée.

année/mois/jour heure:minute:seconde

Ajout au permis 3031612 de 28 forages d'exploration avec prise d'eau par pompage.
Par NI-CO Énergie Inc. Permis numéro: 3032389
Municipalité: Saint-Guillaume-Nord Saison: 2024-2025

Saint-Guillaume-Nord

Légende

- Forages_ajouts
- Localisation_forages_PE-3031612
- Prises_eau_ajouts_V2
- Prise_eau_pompage_PE-3031612
- Sentiers_ajouts_V2
- Sentiers_acces_PE-3031612
- Titres_minier_PE-3031612
- Titres_miniers

1:30 000

